



## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

### DÉLIBÉRATION N° 2022-60

#### FINANCES

#### 4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 14 juin 2022

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Navaz MOUHAMADALY

**Nombre de présents : (34)**

**Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (7)**

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF :** Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## FINANCES

### 4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente décision modificative concerne le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Investissement								
Chap	Libellé chapitre	Art	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
458	Opération sous mandat	458143	MOM CAPV-DOMONT Branchements Rue Jean Jaurès	TDOM468B DOMONT - Réhabilitation collecteur Eaux Pluviales rue Jean Jaurès	0	+ 180 000 €		Ajustement MOM
458	Opération sous mandat	458243	MOM CAPV-DOMONT Branchements Rue Jean Jaurès	TDOM468B DOMONT - Réhabilitation collecteur eaux pluviales rue Jean Jaurès	0		+ 180 000 €	Ajustement MOM
<b>Total section d'Investissement</b>						<b>+ 180 000 €</b>	<b>+ 180 000 €</b>	
<b>Total général DM n°1</b>						<b>+ 180 000 €</b>	<b>+ 180 000 €</b>	

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 14,

**Vu** la délibération du 28 mars 2022 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2022,

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

## FINANCES

### 4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la décision modificative n° 1 énoncée ci-dessus,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

